



Dossier de présentation pour l'installation sur une parcelle de Terres Citoyennes Albigeoises

Nous vous remercions grandement de l'intérêt que vous portez à Terres citoyennes albigeoises.
Ce dossier va nous servir à mieux nous connaître, et sera une base pour nos futurs échanges. Un projet agricole étant un projet de vie, il est essentiel que votre réponse corresponde à VOTRE projet.
Nous vous proposons de répondre librement aux thématiques ci-dessous.

Bonne lecture, et au plaisir d'échanger!

L'équipe bénévole de Terres citoyennes albigeoises

Version 26 juin 2024

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Pourquoi cet appel à projet ? | 2 |
| Terres Citoyennes Albigeoises : de la SCIC au projet maraîcher :..... | 2 |
| Les objectifs de cet appel à projet :..... | 3 |
| 2. Quelles modalités de l'appel à projets ? | 3 |
| Planning du processus de candidature et sélection :..... | 3 |
| Critères d'éligibilité :..... | 4 |
| Critères de sélection et organe décisionnaire :..... | 5 |
| 3. Que propose Terres Citoyennes Albigeoises ? | 5 |
| Introduction..... | 5 |
| La période d'intégration de 12 mois :..... | 6 |
| Et après les 12 mois de la période d'intégration ?..... | 7 |
| Modalités contractuelles / Mise à bail :..... | 9 |
| Les droits octroyés au porteur ou à la porteuse de projet :..... | 10 |
| 4. Le dossier de candidature à retourner à Terres Citoyennes | 10 |

1. Pourquoi cet appel à projet ?

Terres Citoyennes Albigeoises : de la SCIC au projet maraîcher :

Terres Citoyennes Albigeoises est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) imaginée par des citoyennes et citoyens.

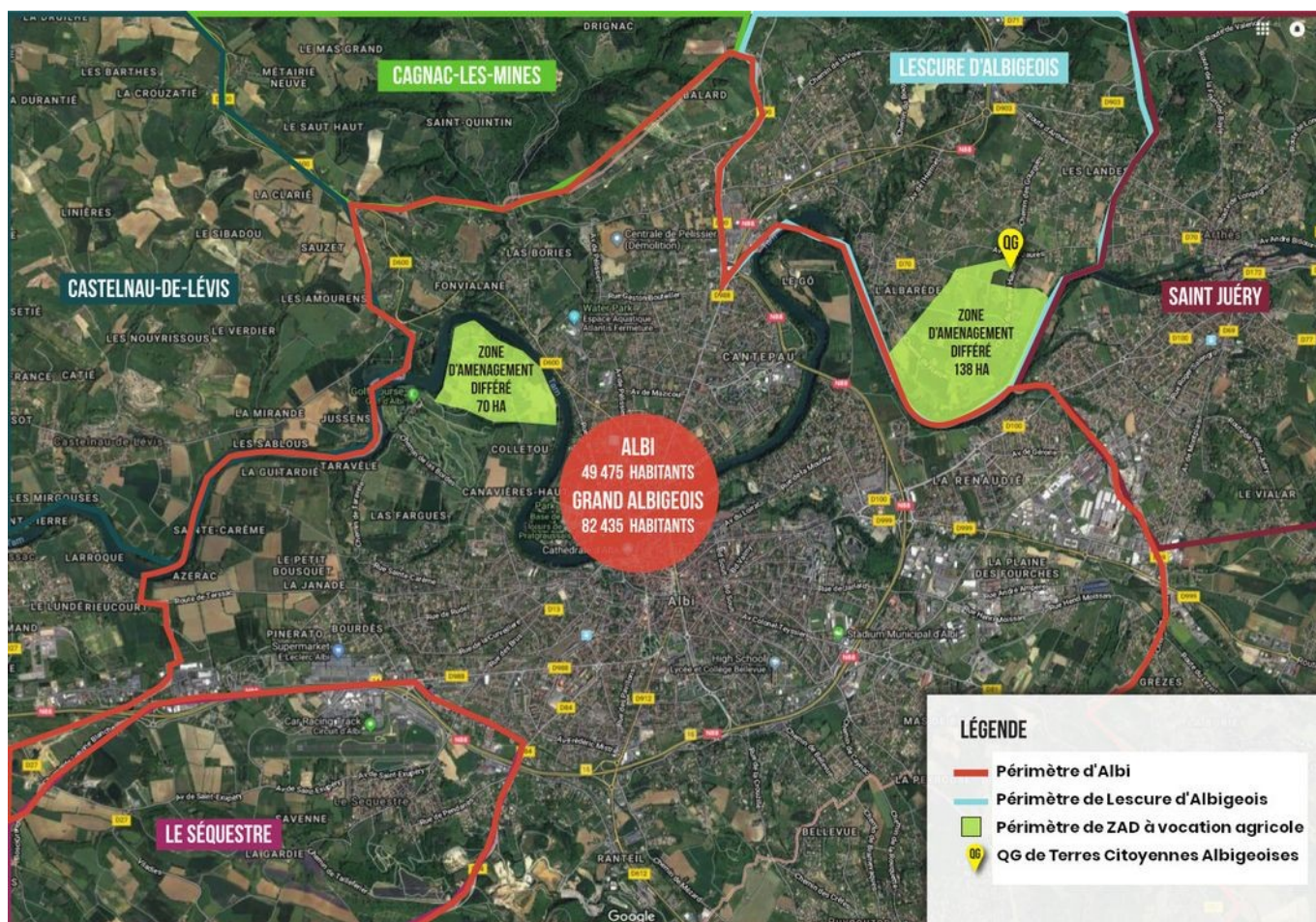
Elle a pour principal objet de faciliter l'installation de paysannes et paysans en agriculture biologique, par l'acquisition et l'aménagement de terres agricoles en vue de les mettre à disposition de porteurs et porteuses pour faciliter leur installation.

Grâce à l'épargne citoyenne, la SCIC a acheté 16 ha de terres à Lescure d'Albigeois, en 2020 et 2021, dans une boucle du Tarn, plaine historiquement dédiée au maraîchage, au sein d'une ZAD de 138 ha (Zone d'Aménagement Différé) destinée à protéger la vocation agricole de la zone.

Le projet de Terres Citoyennes Albigeoises consiste à créer un pôle maraîcher sur ces terres, avec l'accueil de maraîchers et maraîchères souhaitant s'installer à proximité de la ville d'Albi, dans un cadre favorisant l'entraide et la coopération.

Une société d'exploitation agricole, filiale de la SCIC, a été créée en 2020, et a permis de prendre à bail 4 ha supplémentaires et d'engager la conversion de l'ensemble des terres en agriculture biologique.

Parallèlement, les bénévoles de Terres Citoyennes Albigeoises ont engagé l'aménagement des terres, avec la construction d'un bâtiment et l'installation d'un système d'irrigation mutualisé.



Les objectifs de cet appel à projet :

Les principaux objectifs sont les suivants :

- installer un premier maraîcher ou une première maraîchère sur une des parcelles détenues collectivement par la SCIC d'ici fin 2024
- sécuriser l'installation pérenne de porteurs et porteuses de projets d'agriculture diversifiée, au travers d'une phase d'intégration permettant de valider la pertinence du projet et l'adéquation des valeurs entre le candidat et Terres Citoyennes Albigeoises
- favoriser la production d'aliments pour la vente locale
- favoriser le dynamisme local, au sein du collectif, de la commune, du territoire,...

2. Quelles modalités de l'appel à projets ?

Planning du processus de candidature et sélection :

Le traitement des candidatures à l'appel à projet suit les étapes suivantes. :

- Entretien téléphonique préliminaire: Toute personne qui souhaite envoyer un dossier de candidature doit d'abord prendre contact avec Terres Citoyennes Albigeoises, par email, pour fixer un court entretien téléphonique.

- Envoi du dossier complet, avec ou sans visite du site préalable à l'envoi du dossier
- Analyse des dossiers par Terres Citoyennes Albigeoises et présélection de candidats en vue d'un entretien de soutenance du dossier de candidature
- Entretien de présentation des dossiers de candidature
- Sélection du candidat retenu
- Terres Citoyennes Albigeoises et le candidat retenu signeront l'ensemble des éléments d'engagements contractuels (baux, chartes, etc.) dans les jours suivant la sélection finale.

Critères d'éligibilité :

Terres Citoyennes Albigeoises a défini plusieurs éléments obligatoires/rédhibitoires qui déterminent si un projet, un profil et un dossier est éligible :

- **Nature du projet :**
 - Répondre au cahier des charges AB (la certification « Nature & Progrès » ou « Demeter » seule n'est pas suffisante)
 - Viser une production diversifiée (maraîchage diversifié, ou production légumière diversifiée ; pas de projet de monoculture)
- **Profil du ou de la candidat-e :**
 - Etre majeur.e (pas de limite d'âge maximum)
 - Etre en capacité, à la date d'installation, de disposer d'un statut agricole (affiliation MSA, individuelle ou via société)
 - Disposer d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum (ou équivalent via dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience – VAE)
 - Niv. 4 = BPREA – Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole ou Bac professionnel Conduite de Production Horticole
 - Niv. 5 = BTS – Brevet de Technicien Supérieur Agricole
 - En cas de VAE, l'éligibilité sera validée par Terres Citoyennes Albigeoises au regard du caractère réaliste ou non d'une obtention de la VAE avant la fin de l'année (période de 12 mois) d'intégration
 - Disposer d'au moins une année complète d'expérience en maraîchage diversifié
 - Les 12 mois minimum d'expérience n'ont pas besoin d'être consécutifs, mais l'expérience doit couvrir l'ensemble des saisons/mois de l'année
 - La sortie d'espace test agricole (si durée d'un an minimum) est acceptée
 - Disposer des principales compétences pertinentes pour le projet présenté (cet aspect fera l'objet d'une évaluation détaillée lors de l'analyse des dossiers écrits et lors des entretiens) :
 - Techniques agricoles/maraîchères
 - Gestion d'entreprise (dont comptabilité)
 - Commercialisation
 - Connaissance de la réglementation et du milieu agricole
 - Etre motivé.e par la dimension collective du projet

Critères de sélection et organe décisionnaire :

L'objectif de Terres Citoyennes Albigeoises est d'installer la personne dont elle estimera qu'elle a le plus de chances de réussir son projet de production tout en s'intégrant à la dynamique collective portée par l'association.

L'analyse des candidatures sera validée par le Conseil d'Administration de la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises sur la base des éléments suivants :

- Pertinence des expériences professionnelles
- Pertinence des compétences acquises
- Pertinence et cohérence technique et agronomique du projet
- Cohérence économique et financière du projet
- Pertinence et réalisme du plan de commercialisation
- Motivations pour le projet de Terres Citoyennes Albigeoises et l'intégration d'une dynamique collective

3. Que propose Terres Citoyennes Albigeoises ?

Introduction

Les terres achetées collectivement ont vocation à être cultivées par des paysans et paysannes dont c'est le métier et l'activité principale. Ils et elles cultiveront ces terres grâce des baux en fermage et participeront à la vie du collectif Terres Citoyennes.

Sur le plan ci-après, on notera les parcelles irriguées, les parcelles en bord de Tarn, et donc irrigables, les parcelles sans eau.

Toutes sont actuellement disponibles et peuvent être le point de départ de projets collectifs, individuels, d'entraide, et pour tout type de production.

Les bénévoles de Terres Citoyennes Albigeoises œuvrent depuis plusieurs années à l'émergence d'un îlot maraîcher au cœur de la plaine (entouré en rouge+orange sur le plan ci-après) : 7ha irrigués grâce au forage, à proximité directe du bâtiment, lui-même rénové et aménagé, et entourés de haies plantées par les bénévoles dès l'acquisition des terres.

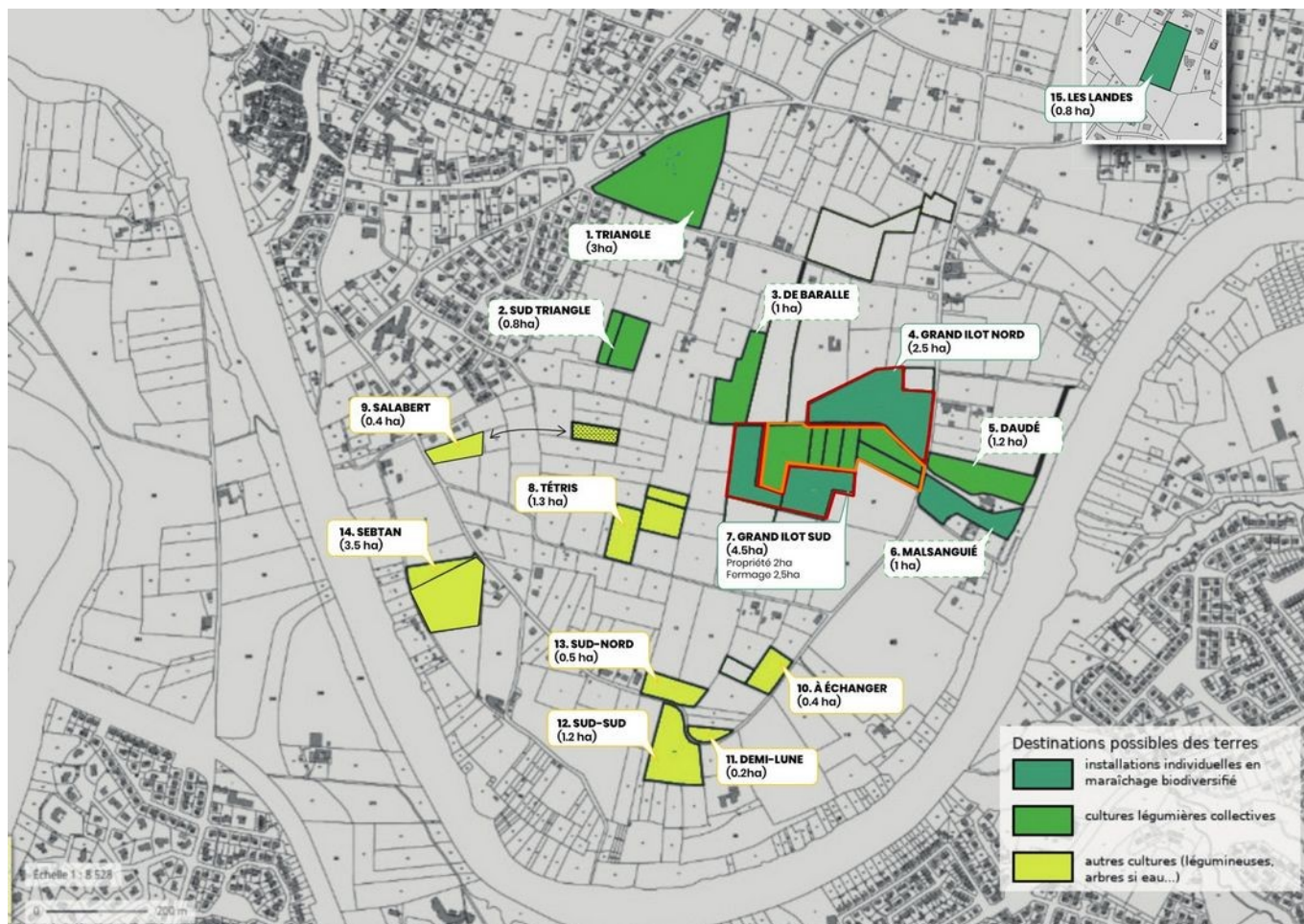
Cet îlot maraîcher est constitué de 4,5ha (en rouge sur le plan) pour des installations indépendantes et 2,5ha (en orange sur la plan) pour des cultures collectives/mutualisées car ces parcelles sont en fermage (elles n'appartiennent pas à Terres Citoyennes).

Sur cet îlot, exclusivement destiné au maraîchage diversifié, 4 maraîcher-ères pourront à terme s'installer, seul-e-s ou à plusieurs. Ils et elles partagerons les installations principales d'irrigation amenant l'eau jusqu'aux entrées de parcelles ainsi que le bâtiment où est d'ores et déjà stocké le matériel de Terres Citoyennes Albigeoises et où ils et elles pourront stocker leur matériel, leur production, etc....

Au cœur de cet îlot, une parcelle est destinée à accueillir un paysan ou une paysanne qui souhaiterait s'investir dans le projet de Terres Citoyennes et voudrait installer son activité maraîchère à Lescure. Cette parcelle sera mise à disposition pendant 12 mois au porteur ou à la porteuse de projet afin qu'il ou elle puisse expérimenter ce fonctionnement et ce lien avec Terres Citoyennes. Si, passée cette

période, le ou la paysan-ne souhaite définitivement participer au projet collectif de Terres Citoyennes, une parcelle lui sera allouée pour un bail à long terme à proximité directe de celle qu'il ou elle aura cultivée pendant cette période de « test ».

Attention : il ne s'agit pas d'un test pour savoir si le ou la porteur-euse de projet souhaite faire du maraîchage son activité principale (il ou elle devra déjà en être sûr-e) mais si il ou elle se sent bien au cœur de ce projet collectif qu'est Terres Citoyennes Albigeoises.



La période d'intégration de 12 mois :

Pendant la période d'intégration, la parcelle mise à disposition (via un commodat) d'environ 1 ha sera équipée :

- d'une serre de 250m²,
- d'un accès à l'eau et à un système d'irrigation (diamètre 75 mm sous pression) arrivant sur la parcelle,
- d'un raccord électrique.

Le porteur ou la porteuse de projet aura accès à du matériel (cf liste en annexes), ainsi qu'à un bâtiment avec :

- un espace de stockage de matériel individuel (12m²)
- un atelier avec petits outils en commun

- un espace de stockage pour les productions (destiné à accueillir une station de lavage et des chambre froide, non aménagées à ce jour).

Durant cette période, afin de créer et maintenir le lien entre vous, porteur.se de projet et Terres Citoyennes Albigeoises, 4 rencontres annuelles avec un binôme bénévole, interlocuteur privilégié au sein de Terres Citoyennes Albigeoises, auront lieu (plus si besoins ou demande de la part du.de la porteur.euse de projet). Ces rencontres seront l'occasion de faire le point sur les engagements des deux parties, de ce qui marche et ce qui devrait évoluer sur les aspects fonctionnels, relationnels, voire techniques en rapport avec Terres Citoyennes Albigeoises. Si des questions ou des problématiques autres devaient être évoquées, Terres Citoyennes Albigeoises pourra appuyer le.la porteur.se de projet dans ses recherches de solutions dans la mesure de ses capacités (lien avec d'autres maraichers, partage de contact, ..)

Terres Citoyennes est une initiative collective, afin de participer à sa dynamique sur le long court, la porteuse ou au porteur de projet s'engage à en découvrir les différentes facettes durant cette période et à participer à :

- une réunion par mois,
- un chantier participatif,
- un évènement festif organisé par Terres Citoyennes Albigeoises,
- l'AG des 3 structures de Terres Citoyennes Albigeoises,
- une 1/2 journée par mois d'entretien des communs (et éventuelle banque de travail).

Et après les 12 mois de la période d'intégration ?

Si l'aventure collective entre Terres Citoyennes Albigeoises et vous fonctionne, une installation sur une autre parcelle, définitive sera enclenchée. A l'aide d'une période transitoire (prévue sur 6 mois maximum) de fin d'exploitation de la parcelle d'intégration et de mise en culture de votre parcelle définitive.

Si l'aventure collective entre Terres Citoyennes Albigeoises et vous ne fonctionne pas, vous pourrez rester sur la parcelle le temps d'effectuer vos dernières récoltes (prévue sur 6 mois maximum). La.les part.s sociale.s acquise.s au sein de la SCIC pourront être remboursée.s sur demande.

Les engagements du.de la maraîcher.e :

contribuer aux missions de Terres Citoyennes Albigeoises via

- sa participation à 6 réunions de coordination par an ;
- son implication dans un des pans des activités de Terres Citoyennes Albigeoises (chantier, évènement, ...);

Les engagements de Terres Citoyennes Albigeoises :

- mettre à disposition un outil de production adapté au maraîchage avec :
 - un accès au foncier facilité, sur des terres converties en AB
 - des équipements mutualisés (outils, bâtiment, espaces communs)

- gestion collective des ressources (gestion de l'eau, entretien des espaces commun...)
- achat prioritaire des productions des maraîchères de Terres Citoyennes Albigeoises pour les événements portés par Terres Citoyennes Albigeoises
- possibilité d'organiser un ou des chantiers participatifs ponctuels (hors production)

Rappel : Terres Citoyennes Albigeoises ne s'engage pas à fournir ni un accompagnement technique, ni à la gestion de l'exploitation, ni à la commercialisation.

La parcelle proposée :

- Située dans la plaine de Lescure d'Albigeois, historiquement dédiée au maraîchage,
- Surface et localisation à définir selon le projet des maraîcher.e.s, parmi les parcelles disponibles. Possibilité d'une parcelle dédiée au maraîchage et d'autres parcelles pour productions complémentaires. (Cf. plan, page 7) ;
- Sols globalement sablo-limoneux, pH 6 ;
- Terres anciennement cultivées en grandes cultures, avec des rotations blé, orge, sorgho, féverole, jusqu'en 2020. Depuis 2021, conversion en bio, avec un programme sur 5 ans incluant une année de céréales et 4 années d'engrais verts (trèfle violet, luzerne selon les parcelles) ;
- Haies champêtres plantées l'hiver 2020-2021 en périphérie des îlots ;
- Terres avec peu voire pas de pente, situées à ± 25 m au dessus du niveau du Tarn (donc non inondables) ;
- Accès à l'eau (pour l'irrigation) : un accès à l'eau au droit de chaque parcelle de l'îlot maraîcher principal, sous pression, diamètre 75mm, avec une capacité d'environ 30 m³/jour.
- Accès à l'électricité et à l'eau potable :
 - Le bâtiment mutualisé est desservi en électricité et en eau potable. Les réseaux publics permettent de desservir les parcelles situées dans l'îlot maraîcher principal.

Le bâtiment et équipements mutualisés :

- **Des installations d'irrigation**, situées chemin de la Malsanguié – 81380 Lescure d'Albigeois, comprenant :

- un forage avec pompe immergée (prévu pour une capacité d'environ 150 m³/jour, alimentant 5 ha, soit 30 m³/jour/ha)
- une citerne-tampon de 200 m³
- un local de pompage et filtration
- un réseau d'irrigation principal sous pression avec amenée d'un point d'eau au droit de chaque parcelle de l'îlot principal dédié au maraîchage.

- **Un bâtiment agricole mutualisé**, situé chemin de la Malsanguié – 81380 Lescure d'Albigeois, comprenant :

- 70 m² pour le stockage, lavage et conditionnement des légumes (chambres froides et station de lavage non aménagées à ce jour)

- 110 m² pour le stockage des tracteurs et outils tractés
- 24 m² pour l'atelier et le stockage de petit matériel
- 12 m² pour le stockage individualisé de matériel.

auxquels s'ajoutent les zones de stockage de matériel sur le terrain (surface totale de 1500 m²).

- **Du matériel agricole**, comprenant notamment 2 tracteurs, et un ensemble d'outils tractés : broyeurs, semoirs, outils de travail du sol...

Modalités contractuelles / Mise à bail :

Les modalités contractuelles sont les suivantes :

- 1/ Pour les terres en période d'intégration : commodat de 12+6 mois de la parcelle d'intégration signé entre la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises et le preneur;
- 2/ Pour les terres en phase d'installation pérenne : fermage avec clauses environnementales, signé entre la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises et le preneur;
- 3/ Pour les DPB : commodat signé entre la SCEA Terres Citoyennes Albigeoises et le preneur;
- 4/ Pour la mise à disposition des installations d'irrigation, du bâtiment et du matériel mutualisé : contrat de prestations de services signé entre la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises et le preneur.

Les contrats types sont joints en annexe.

Les principales caractéristiques de ces contrats sont les suivantes :

1/ Prêt à usage pour la parcelle d'intégration :

- mise à disposition gratuite des terres et de son équipement (serre, irrigation, réseau électrique)
- états des lieux entrant et sortant
- exigence de maintenir la certification AB
- exigence de maintenir l'état des terres et des installations
- caution encaissée à l'entrée et restituée à la sortie (sous réserve état des lieux)

2/ Bail rural environnemental :

- fermage classique de 9 ans renouvelable, avec clauses environnementales, imposant notamment le maintien de la certification AB
- loyer annuel de 150€/ha (valeur 2020) actualisable chaque année suivant l'indice des fermages
- terres + accès à l'eau pour l'irrigation (possibilité d'accès à l'eau potable et à l'électricité)
- possibilité de construire des serres et bâtiments, de planter des arbres, haies... avec l'accord de la SCIC
- servitudes de passage (chemins collectifs et réseaux d'irrigation et électricité), haies à entretenir

3/ Prêt à usage des Droits à Paiement de Base (DPB) :

- mise à disposition gratuite de DPB à hauteur de la surface exploitée (équivalente au commodat ou au bail rural) par la SCEA,

- avec engagement à activer les DPB chaque année via la déclaration PAC en vue de maintenir les DPB collectifs

4/ Contrat de prestations de services pour l'utilisation de supports mutualisés

- prestation pour 3 services : utilisation des installations d'irrigation mutualisées, utilisation de locaux du bâtiment mutualisé, et utilisation de matériel mutualisé.
- prix déterminé en fonction du prix de revient de chacun des services et de leur utilisation par chaque bénéficiaire, avec paiement trimestriel et régularisation annuelle
 - => Cf. contrat en annexe pour modalités de calcul et estimations
 - => Estimations :
 - irrigation : ± 900 € HT / an (pour une exploitation maraîchère d'un ha)
 - bâtiment & matériel / stockage de légumes / station de lavage (non aménagée à ce jour : estimation à terme) : ± 825 € HT / an (pour une exploitation maraîchère d'un ha)
 - bâtiment & matériel / tracteurs & matériel tracté : ± 42 € HT / heure d'utilisation
 - bâtiment & matériel / atelier & petit matériel : ± 100 € HT / an
 - bâtiment & matériel / stockage individuel pour année d'intégration : 1000 € HT
- conditions :
 - être sociétaire de la SCIC (avec au moins une part = 100 € par service, récupérable à la sortie)
 - participer à la gestion mutualisée des supports.

Les droits octroyés au porteur ou à la porteuse de projet :

La participation aux décisions concernant les terres de la SCIC, leur aménagement, les installations et matériels mutualisés... avec un droit de vote dans le collège des « paysans et paysannes installé.e.s », et une invitation à s'impliquer tout au long de l'année...

4. Le dossier de candidature à retourner à Terres Citoyennes

Cf. document joint, qui est une trame proposée et qu'il n'est pas obligatoire de suivre si les réponses sont fournies sous une autre forme dans le dossier.